

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Le présent d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES. Trois mois, 5 fr. Six mois, 9 fr. Un an, 14 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS. Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal. Le présent d'avance. Annonces, 25 c la ligne. Réclames, 50 c. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. M. Laffite et Co, place de la Bourse, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. BAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	Monsempron-Libos. — Départ.	8h41	5h19	7h40	PARIS. — Départ.	7h45	9h10	7h50
Mercuès. —	5 26	12 47	5 55	AGEN. — Arrivée.	9 59	6 44	9 37	BORDEAUX. — Départ.	10 30	12 05	10 30
Parnac. —	5 39	1 7	6 7	Monsempron-Libos. — Arrivée.	10 58	5 46	11 6	PÉRIGUEUX. —	6 50	4 45	7 50
Luzach. —	5 47	1 20	6 16	PERIGUEUX. — Départ.	7 18	3 38	7 34	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 46	8 40
Castelfranc. —	6 3	1 43	6 37	BORDEAUX. — Arrivée.	9 34	4 18	9 34	AGEN. — Départ.	5 50	2 10	6 10
Puy-l'Evêque. —	6 17	2 3	6 49	RODEZ. —	9 34	4 18	9 34	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	4 39	7 53
Duravel. —	6 27	2 14	6 58	AURILLAC. —	9 42	4 26	9 42	PARIS. — Arrivée.	12 39	4 39	3 4
Soturac-Touzac. —	6 37	2 27	7 7	VIERZON. —	10 15	4 42	10 15				
Fumel. —	7 1	2 44	7 19								
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 8	2 51	7 26								

Cahors, le 24 Mars 1874

Ce journal ajoute les observations suivantes :

On nous permettra de donner au cabinet un très court et très simple conseil. Des actes doivent consacrer sans délai les paroles du chef du pouvoir. Ces actes sont faciles à accomplir. Il faut présenter *hic et nunc* et d'urgence, les lois constitutionnelles, non plus seulement la loi électorale, mais les lois organisant les pouvoirs du maréchal, portant la création et réglant les attributions de la seconde Chambre. Si la commission des Trente n'est pas prête, il faut qu'avant les vacances de l'Assemblée le cabinet prenne l'initiative que la France est en droit de réclamer de lui. C'est le moyen indiqué et infailible, de faire cesser les compétitions, d'arrêter les manifestations, d'imposer silence aux orateurs trop ardents comme aux écrivains trop pressés.

Aucun gouvernement légal, ni la Restauration, ni la monarchie de Juillet, ni l'Empire n'ont, avec raison, permis qu'on les discutât; le Septennat, pour être limité dans sa durée, et dans sa durée seulement, n'en est pas moins légal et n'en doit pas moins être mis au-dessus de toute discussion. Pendant sept ans, c'est-à-dire jusqu'à la dernière minute du 49 novembre 1870, nul n'a le droit et nul n'aura la permission d'en torturer le sens à son profit. Notre reconstitution, notre salut sont à ce prix. Il faut que les partis, s'ils étaient tentés de l'oublier, sachent que le gouvernement ne l'oubliera pas et ne permettra pas qu'on l'oublie.

En même temps qu'ils organisent les pouvoirs, le Gouvernement et l'Assemblée nationale sont tenus de poursuivre, par des lois énergiques, la continuation de la propagande anti-française et anti-chrétienne de la démagogie complice de la Commune. Il n'y a pas de société qui puisse rester sans défense contre tant de calomnies, d'impostures, de lâchetés, d'accusations odieuses, déchaînées de toutes parts, grâce à une longue impunité.

Le Journal de Bordeaux, qui a inventé la candidature *intransigeante* du général Bertrand, raconte l'incident suivant à l'occasion du voyage de Chislehurst :

Chacun de nos compatriotes a été individuellement accueilli, sur la présentation de M. Ernest Droule, ancien député par le prince impérial et par l'impératrice. Le prince impérial a parlé à plusieurs d'entre eux de la candidature du général Bertrand, et a exprimé l'espoir de voir le parti bonapartiste lutter avec énergie et discipline contre les candidatures légitimiste et radicale, qui se disputent les suffrages.

Ces paroles sont graves. A côté des radicaux, et dans le fond séparés d'eux, il y a certains libéraux avancés, plus théoriciens que pratiques, mais attachés à l'ordre. Il y a également, à côté des légitimistes exagérés le parti si considérable des monarchistes constitutionnels qui ne feront jamais le sacrifice des libertés publiques. Il importe de savoir si tous ces hommes sont confondus dans l'anthème de Chislehurst, et si le prince impérial compte arriver au trône par l'exclusion, qui a toujours été et sera toujours la plus dangereuse des politiques.

M. M. de Broglie à M. Cazenove de Pradine, pourait encore laisser une ombre d'hésitation à cet égard. Cette hésitation doit aujourd'hui avoir tout à fait disparu. Le septennat est le gouvernement légal de la France, et il faut que tout le monde, que tous les partis, toutes les coteries anciennes ou récentes comprennent bien qu'on doit s'incliner devant lui comme devant la loi. Il n'y a désormais, s'écrie justement la Patrie, ni à raisonner, ni à épiloguer.

Depuis le rejet de l'augmentation de l'impôt du sel, le Gouvernement a demandé à étudier les moyens de compléter le budget des recettes. La commission de budget et tous les députés qui ont une spécialité financière, sont également à la recherche d'un système qui établisse l'équilibre nécessaire au bon ordre économique. Il n'est pas probable que l'Assemblée puisse délibérer de nouveau sur ces questions, avant les vacances de Pâques.

Une proposition fixe la durée de ces vacances du 28 mars au 4 mai. Elle sera examinée au premier jour.

Les dernières séances ont été consacrées au compte de liquidation de la guerre.

L'incident suivant s'est produit à la fin de la séance de samedi :

M. le général baron Chabaud-Latour dépose, au nom de la commission de l'armée, de rapport sur le projet de loi relatif aux forts de Paris, et demande que la discussion de ce projet de loi soit mise à l'ordre du jour avant la prorogation de l'Assemblée.

M. Chapier demande que le rapport ne soit ni imprimé, ni distribué; l'honorable membre annonce l'intention de demander que la discussion ait lieu en comité secret.

M. le président donne lecture de la demande qui lui a été remise par MM. Chapier et plusieurs autres de ses collègues.

M. Bethmont dit que la commission de l'armée, saisie de la question, a pensé qu'il était opportun et sans danger d'imprimer le rapport et de le discuter en séance publique.

M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, dit que les questions soulevées par le rapport intéressent uniquement notre défense, et que c'est une garantie de plus de nos intentions pacifiques, que de les discuter publiquement.

M. Chapier insiste sur la nécessité de tenir secrète la délibération.

M. de Lasteyrie, président de la commission de l'armée, rappelle que cette commission a été d'avis que la publicité n'aurait aucun danger au point de vue extérieur, et serait utile au point de vue de l'opinion française.

L'Assemblée, consultée, décide que le rapport sera imprimé et distribué.

chise et de sa loyauté; comment alors ose-t-elle dénaturer des faits aussi évidents? Croit-elle donc qu'on ait oublié le texte de la loi de prorogation et de la discussion qui l'a précédée?

Oui, sans doute, lors de cette loi, il est des hommes qui ont soutenu que la durée des pouvoirs conférés au maréchal pourrait être, comme toute autre disposition législative, remise en question lors des lois constitutionnelles. C'était la thèse des représentants de la gauche, et c'est sur cette question que s'est livrée la grande bataille.

Or, qu'on fait la majorité, les orateurs de la droite, comme M. Depeyre? Qu'ont fait le gouvernement et le maréchal? Ils ont repoussé la thèse de la gauche et ils ont voulu que les pouvoirs du maréchal ne pussent plus être remis en question par personne, qu'ils eussent dès aujourd'hui la valeur d'une disposition constitutionnelle irrévocable, ne réservant pour l'avenir que l'organisation de ces pouvoirs.

Qui donc l'a emporté? est-ce la gauche, est-ce la majorité?

Nous sommes vraiment en un temps singulier. C'est aujourd'hui la gauche qui affecte de se faire le champion de la prorogation incommutable, et c'est un journal prétendant parler au nom de la droite qui reprend après le vote du 19 novembre la thèse de la gauche. Quelle comédie!

S'il n'y a pas de trouble au milieu de ces contradictions et de ces confusions, il importe que le gouvernement et la majorité s'attachent plus étroitement encore au septennat, qu'ils défendent énergiquement leur œuvre du 19 novembre contre les attaques d'où quelles viennent; bien plus, qu'ils l'accomplissent en abordant immédiatement les lois constitutionnelles.

Le Gaulois, après avoir cité les articles de l'Union, demande s'il serait permis à son point de vue, une thèse analogue. M. de Broglie.

Comment, en effet, voudrait-on avec l'interprétation de l'Union, que le septennat nous protégé contre une agitation bonapartiste?

Ne voit-on pas qu'on ouvrirait ainsi une brèche par laquelle d'autres assaillants pourraient essayer de passer?

Nous recommandons cette considération aux hommes prévoyants de la droite.

Gazette de France.

Le Figaro a peut-être trouvé la note vraie du discours de M. Challemel-Lacour, si on veut bien considérer le résultat qu'il a obtenu.

Où en est M. Challemel? Nul ne le sait. Il parle de la politique européenne; il est en Italie, en Russie, en Perse: tous les nerfs sont tendus, tous les cheveux hérissés, et l'ennui, le fâcheux ennui plane sur le champ de bataille dont l'orateur a écarté tous les combattants.

Dès ce moment, le sort de la journée est fixé. L'interpellation tourne à une chute ridicule, à une veste grotesque.

Ah! tout cela n'est que trop évident, et la gauche commence à abandonner son champion. Après avoir insulté les légitimistes (sans doute pour attirer l'extrême droite au cabinet), la voilà qui outrage les bonapartistes et leurs manifestations ré-

ASSEMBLEE NATIONALE

Revue des Journaux

Union commente ainsi la déclaration de M. Cazenove de Pradine:

L'Assemblée a cru, dans un jour d'erreur, selon nous, devoir improviser un pouvoir pour sept ans. Les réserves faites dans la loi, lui conservent le droit indiscutable de prendre un autre parti, comme elle a eu le droit de remplacer M. Thiers par le maréchal de Mac-Mahon.

L'Union aime beaucoup à parler de sa fran-

centes (excellent moyen de s'attirer les votes de M. Rouher et de ses amis) Joli ! joli ! joli ! Et M. Challemel continue, faisant des amis au ministère et s'aliénant les modérés, les raisonnables du centre gauche.

» Trois heures de trissotinades, de platitudes ampoulées, sans talent, sans style, sans concision, sans netteté; des mots vides, sonnante creux comme un chaudron; des violences emphatiques, des déclamations solennelles ! Trois mortelles heures; et le ministère s'inquiétait, et l'on redoutait une bataille, on pensait à un échec, à un second 24 mai. On disait: La séance sera du vitriol; ça a été de la limonade.

Il y a peut-être plus de vérité dans ces quelques lignes que dans beaucoup de commentaires qu'on fera du discours de M. Challemel. Le républicain radical ne doit jamais être pris au sérieux.

Il le sait; aussi, quand il arrive au pouvoir comme en 1873 ou le 18 mars, emploie-t-il les véritables arguments: le fer et le feu.

Fusillez-moi ces gens-là s'ils ne sont pas satisfaits.

Voici ce que M. Challemel-Lacour, dans la République française, pense de son discours et de son talent:

» M. Challemel-Lacour a prononcé hier un de ces discours qui honorent la tribune d'un grand peuple. Il y a, dans les annales parlementaires, bien des pages célèbres; il n'y en pas de plus belles, de plus puissantes, de plus magistrales. L'éloquence à cette hauteur devient la plus magnifique expression de la pensée humaine. Ce discours sera lu, relu, appris et médité par ces masses immenses et profondes qui forment la nation républicaine. Il passera sous leurs yeux, répété par tous les journaux de notre opinion. Sans le louer davantage, on nous permettra d'adresser au grand orateur qui vient de nous rendre un tel service les sincères hommages de notre admiration et de notre reconnaissance.

Voici maintenant ce que les frères et amis pensent de M. Challemel-Lacour. Le Rappel est loin de partager l'enthousiasme de la République française:

« La forme de son énorme discours d'aujourd'hui est classique, achevée, presque trop achevée. Qu'il se livre à un développement longuement médité ou qu'il ait à répondre à une interruption venue à l'improviste, sa parole est toujours aussi irréprochable et aussi condensée. Pas un hasard d'improvisation, pas une tache. Ce sont les mêmes mots concis et saisissants, les mêmes antithèses parfaitement balancées.

» M. Challemel-Lacour a parlé deux heures entières. Sa parole était, à la dernière minute, ce qu'elle était au début: froidement âpre, lente.

» L'orateur n'a eu, d'un bout à l'autre, ni un lapsus, ni une minute de lassitude. Il a laissé toute l'Assemblée profondément impressionnée par cette éloquence qui n'entraînera et n'électrifiera jamais une salle.

Si M. Victor Hugo, par exemple, avait parlé, le Rappel serait aussi lyrique sur son compte que la République française l'est sur celui de M. Challemel-Lacour; ce serait à la République à faire des critiques et à formuler des réserves.

Paris-Journal.

Les amis de M. Gambetta ne se lassent pas de jouer, avec un aplomb rare, la comédie du respect pour le suffrage universel, qu'ils ont confisqué tout le temps qu'on les a soufferts au pouvoir, il faut bien que nous recommencions tous les jours à leur mettre le nez dans leurs œuvres.

Présentement, c'est la loi proposée par le gouvernement pour proroger les pouvoirs des conseils municipaux existants qui excite l'indignation de la République française. Nommés en mai 1871, pour trois ans, leur mandat expire en mai 1874, tandis que le ministère propose de le faire durer jusqu'à la promulgation de la nouvelle loi municipale. Sans nous prononcer sur cet expédient, nous nous bornerons à nous étonner une fois de plus d'entendre Cartouche crier: Au voleur! et Gracchus: A la sédition!

N'est-ce pas merveille, en effet, de lire des protestations indignées contre un gouvernement qui propose simplement à l'Assemblée une disposition transitoire qu'elle est libre d'accepter ou de repousser, alors que l'on a fait soi-même partie d'un gouvernement, ou plutôt lorsque l'on a personifié en soi un gouvernement qui, d'un trait de plume, le 21 décembre 1870, prononça la dissolution des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, alors qu'il ne restait plus dans toute

la France d'autre vestige de représentation nationale.

Il faut remettre ce décret, d'une monstrueuse tyrannie, sous les yeux du lecteur:

Art. 1^{er}. Les conseils généraux et les conseils d'arrondissement sont dissous.

Sont également dissoutes les commissions départementales dans les départements où il en a été institué.

Art. 2. Les conseils généraux seront remplacés par des commissions départementales composées d'autant de membres qu'il y a de cantons dans le département; elles seront instituées par le gouvernement sur la proposition d'urgence des préfets.

Art. 3. Le budget départemental sera réglé conformément au décret du 13 septembre 1870 et à la circulaire du 17 décembre de la même année.

Art. 4. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Bordeaux, le 25 décembre 1870.

AD. CRÉMIEUX, LÉON GAMBETTA, GLAIS-BIZOIN, FOURICHON.

La France entière se couvrit de protestations. Mais leur bruit se perdit dans le tumulte de la guerre; c'est bien sur quoi comptaient les détracteurs du suffrage universel.

On commence à être las des pièces curieuses qui établissent le sans-çon brutal avec lequel M. Gambetta et ses amis ont traité le suffrage universel, soit en supprimant toute représentation nationale, soit en entravant par tous les moyens en leur pouvoir le libre choix des électeurs le jour où devant eux se dressa enfin l'échéance inévitable du scrutin général. On a tant et tant exhumé de dépêches édifiantes retrouvées dans toutes les préfectures, que c'est presque juger à nouveau un procès jugé en dernier ressort que d'apporter aujourd'hui de nouvelles preuves. Voici cependant deux dépêches que nous envoie du département de Vaucluse un électeur de M. de Billioti, et qui montrent une fois de plus comment les préfets à poigne du 4 septembre, qui avaient si fortement combattu les candidatures officielles de l'Empire, ont pratiqué les candidatures officielles pour le compte de leur république.

N° 605. — Avignon, 19 sept., 12 h. 11 m.

Préfet de Vaucluse au ministre de l'intérieur, Paris, pour M. A. Naquet.

3120. — Votre candidature vous réclame ici impérieusement; réponse.

POUJADE.

N° 618. — Avignon, 20 sept., 9 h. 10 m.

Le préfet de Vaucluse au ministre de l'intérieur, Paris, pour Delord, 14, rue Chauchat.

3145. — Soyez sans inquiétude. Là où je suis vous êtes.

POUJADE.

Ces deux dépêches, comme on le voit par leur date, se rattachent à la phase d'incertitude pendant laquelle les usurpateurs du 4 septembre songeaient encore à faire semblant de consulter la volonté nationale. Un peu plus tard ils firent mieux; mais, pour un commencement c'était déjà joli. Quand ils ne confisquent pas le suffrage universel, ils le frelaient.

Journal de Paris.

Les partisans de la Commune réfugiés à Londres ont célébré à leur manière l'anniversaire du 18 mars. Ils n'ont pas voulu laisser passer comme une journée vulgaire celle qui leur rappelait par sa date cette autre journée où le sang des Français a commencé à couler, versé par des Français. Ils se sont réunis, et les principaux d'entre eux ont prononcé des discours pleins d'une haine ardente et sauvage contre la société actuelle. Ils ont fait l'apologie du massacre des otages, ils ont proféré des vœux atroces de vengeance et de représailles; et pour montrer que la plus basse férocité peut parfaitement s'allier à un certain degré de culture intellectuelle, l'un d'eux est venu réciter des vers, pastiche injurieux du style d'un grand poète, où il dévouait à la mort, en stances régulièrement cadencées, des catégories entières de ses compatriotes.

Lorsqu'on lit le récit de ces démonstrations abominables, on aimerait à pouvoir se dire qu'il n'y a rien là de vraisemblable et de réel, qu'on est sous l'empire d'une hallucination, d'un rêve véritable, ou bien qu'on assiste à quelque amplification oratoire ou poétique, condamnable sans doute, au point de vue de la morale et du bon goût, mais d'où rien de sérieux ne saurait sortir. Il n'en est rien malheureusement. Des faits trop récents sont là pour nous prouver que le langage des parti-

sans de la Commune n'est que l'expression exacte et littérale des sentiments qui les animent; et ces sentiments sont tels qu'il n'y a pas de Cafre ou de Peau-Rouge qui en éprouve de plus sanguinaires.

Ces manifestations, tout odieuses qu'elles soient, ont cependant ceci d'avantageux qu'elles rappellent à l'oublier, que la guerre sociale est là, à deux pas, qui nous guette et qui nous menace. Il ne manque pas de gens en France, toujours prêts à se moquer des vaines terreurs d'autrui. On rencontre partout de ces braves qui avaient quitté Paris pendant la Commune, qui avaient alors la peur à grosses gouttes et qui vous reprochent aujourd'hui de céder à de risibles frayeurs, si vous leur parlez du retour possible d'événements analogues à ceux dont ils avaient fui le théâtre. Il est bon qu'une manifestation comme celle qui vient d'avoir lieu à Londres, donne de temps en temps à penser à ces optimistes, dont le cœur est si ferme, qu'ils pourraient bien se tromper dans leurs confiantes prévisions.

Patrie.

Quand il s'agit d'établir ou de faire respecter quelque part, dans l'armée ou dans l'administration, le principe d'autorité, la hiérarchie, l'ordre, en un mot, on est sûr de rencontrer le Siècle sur son chemin et de l'entendre crier haro sur l'homme qui veut que les soldats ou les fonctionnaires s'habituent à l'obéissance et au respect dus à leurs chefs. Aussi ne sommes-nous point surpris de trouver dans la feuille radicale un long et fort acerbe article contre une circulaire par laquelle M. de Fourton invite les membres de l'Université à accepter, sans se jeter dans des récriminations, et surtout sans avoir recours à l'intervention de personnages étrangers à l'instruction publique, les changements, les mutations que commandent au ministre des motifs d'intérêt public.

Le Siècle donc se plaint que le ton de M. de Fourton soit trop dur; il se plaint « qu'on ordonne sèchement le silence dans les rangs; » il prétend que « dans l'université qui enseigne la politesse, l'initiative des subordonnés sera-toujours le plus considérable élément de succès; » il s'irrite parce « qu'on a déplacé des inspecteurs que nos seigneurs les évêques et nos très honorables députés monarchiques ne trouvent pas assez dévoués à l'ordre moral; » enfin, il affirme très haut, et cela est le mot de la fin, le bouquet du feu d'artifice, que « les membres de l'instruction publique ne forment à l'ordinaire qu'un vœu: de voir venir le jour où l'instruction publique ne sera plus subordonnée à la politique. »

M. le ministre « a le ton trop dur. » En vérité, comment donc faut-il parler aux subordonnés? Faut-il leur demander humblement leur avis sur tous les mouvements? Ah! la chose deviendra aisée. Chacun, professeur de littérature française à Douai ou instituteur primaire d'un village des Basses-Pyrénées, se déclarera le seul apte à professer et à instruire dans Paris; le joli gâchis bien propre à séduire le Siècle, qui, d'ailleurs, en instruction, ne voit pas malice, comme chacun sait. « Il faut s'en rapporter à l'initiative des subordonnés qui enseignent la politesse. » Admirable administration que celle où les subordonnés ont l'initiative, fussent-ils les plus courtois du monde et docteurs en politesse;

Mais, messieurs du Siècle, vous savez bien que, trente ans passés, les universitaires, depuis Michelet jusqu'à M. Barodet, en passant par MM. Deschanel, Despois et tant de leurs confrères, n'ont jamais fait autre chose que de la politique; c'est même ce qui, dans l'estime des familles, a le plus nu à l'Université. Et depuis le 4 septembre, quelle avalanche de politique et de politiciens et de politiquants, depuis M. Jules Simon jusqu'à M. Gambetta, recommandant aux instituteurs de lire à leurs élèves les bulletins du gouvernement tout bourrés d'historiettes politico-égrillardes.

Informations

Nous sommes étonnés de voir certains journaux conservateurs se faire l'écho de certains bruits, au sujet d'un désaccord prétendu entre MM. de Larcy et Depeyre et le reste du ministère. Nous sommes en mesure d'affirmer de la façon la plus absolue qu'il n'y a en ce moment aucune crise ministérielle et que MM.

de Larcy et Depeyre ont été d'accord sur tous les points avec leurs collègues.

(Français.)

Le Moniteur universel rapporte en ces termes une déclaration que le maréchal de Mac-Mahon aurait faite à M. de Larcy:

J'ai pu être légitimiste lorsque j'étais un simple citoyen, aurait dit M. le maréchal de Mac-Mahon en s'adressant à M. de Larcy, mais à l'heure qu'il est je n'ai le droit d'être ni légitimiste, ni orléaniste, ni bonapartiste. Il vous a plu de vous servir de mon nom pour fonder un gouvernement sur ma tête et pour offrir au pays dans ma personne un gage de stabilité. Ce n'est pas moi qui ai désiré le pouvoir, mais je l'ai accepté de vos mains à la face du pays; j'appartiens maintenant au rôle que vous m'avez donné et, quoi qu'il advienne, je le remplirai jusqu'au bout fidèlement.

Nous reproduisons également sous toutes réserves l'anecdote suivante rapportée par le Figaro:

Un grand nombre de députés de la droite se sont rendus à la Présidence dans le but d'indiquer qu'ils ne s'associaient pas aux déclarations faites la veille, à la tribune, par M. Cazenove.

Nous tenons de l'un d'eux le récit de l'entretien qu'ils ont eu avec M. le maréchal de Mac-Mahon.

« J'ai commencé ma carrière sous la monarchie de Charles X, leur aurait dit le maréchal. En 1830, j'ai voulu donner ma démission; mais j'ai compris que j'étais soldat avant tout et c'est en cette qualité que j'ai servi mon pays sous les divers régimes qui se sont succédés depuis. Aujourd'hui vous m'avez oté le droit d'être le partisan d'une dynastie, vous avez fait de moi un gouvernement, je ne suis plus que Mac-Mahon. »

Il y a deux politiques qui ne sont pas toujours d'accord, aurait ajouté le président, celle du sentiment et celle du devoir. Lorsqu'il a fallu choisir, j'ai toujours préféré le devoir au sentiment, et je m'en suis bien trouvé....

Il est question de supprimer les députations des colonies. A ce sujet, la commission des lois constitutionnelles a entendu le vice-président du conseil et le ministre de la marine et des colonies.

Le gouvernement pense que l'Algérie doit avoir des députés, mais que le mode électoral ne doit pas être le même dans cette colonie et dans la mère-patrie. Trois députés suffiraient, en égard au chiffre de la population de l'Algérie.

Quant aux colonies d'outre-mer, elles pourraient être représentées par des délégués, ou par la nomination à la Chambre faite d'hommes connaissant leur situation et leurs intérêts.

Tous les députés des colonies, sauf un seul, appartiennent au parti radical.

Le comte et la comtesse de Paris ouvrent deux fois par semaine leurs salons à leurs nombreux invités, et ces réceptions, toujours très suivies, deviennent de jour en jour plus recherchées.

Dans la dernière soirée, on remarquait les plus grands noms du faubourg Saint-Germain, ceux qui, même depuis la visite à Frohsdorf, semblaient ne pas accepter complètement la fusion et se tenaient encore à l'écart, — ils se rapprochent ostensiblement des princes d'Orléans et l'on pourrait croire qu'ils obéissent à un désir exprimé par le comte de Chambord qui veut témoigner ainsi au chef de la maison d'Orléans la confiance qu'il a dans la loyauté de sa si noble et si patriotique démarche.

Se sont abstenus dans le vote sur l'interpellation de M. Challemel-Lacour, les députés dont les noms suivent:

Extrême droite: MM. Boyer, le comte de Cornulier-Lucinière, Dezanneau, le marquis de Franclieu, Du Temple, le comte de Tréville;

Bonapartistes absents par suite de la visite à Chislehurst: MM. Abbattucci, Boffinton, Eschassériaux, Gavini, Arthur Legrand, le comte Murat, Prax-Paris, Rouher, de Valon, Vast-Vieux;

Centre gauche: MM. André (Seine), Cézanne, Ducarre, Max-Richard;

Divers: MM. le général de Cisse, Doreault, de Lestapis, Mangini, Raoul Duval, Tailhand.

Le Figaro dit qu'à la suite d'un article du National dans lequel il se trouve insulté, M. Paul Dalloz, directeur du Moniteur universel vient de déposer au parquet une plainte en diffamation contre M. I. Rousset.

Le préfet de Seine-et-Marne, par arrêté en date du 7 mars, a suspendu de ses fonctions M. Robichon, adjoint au maire de Chardettes, pour avoir signé une adresse au prince impérial.

Le préfet d'Indre-et-Loire a retiré la vente sur la voie publique à l'Union libérale de Tours, pour avoir dit qu'en présence de l'impunité accordée au Figaro, on pouvait librement exciter à un coup d'Etat contre l'Assemblée.

On annonce que le duc d'Anmale et le prince de Joinville ont envoyé collectivement au Cercle des officiers de l'armée, une somme de 30,000 fr. et une collection de livres techniques.

L'arrêté préfectoral suivant a été pris contre M. le duc de Padoue :

Le préfet de Seine-et-Oise, Considérant que M. le duc de Padoue, maire de Courson-l'Aulnay, a assisté à la manifestation qui s'est produite en Angleterre, le 16 mars courant, après avoir pris une part active à son organisation ; Considérant que cette manifestation avait évidemment un caractère politique qui ne permettait pas à un maire d'y assister, et qu'en ne s'abstenant pas d'y paraître, M. le maire de Courson-l'Aulnay a manqué au devoir que lui imposaient ses fonctions ; Vu la circulaire de M. le ministre de l'intérieur, en date du 19 février 1874 ; Vu également l'article 1^{er} de la loi du 5 mai 1855, Arrête : M. le duc de Padoue, maire de Courson-l'Aulnay, est suspendu de ses fonctions.

Chronique locale et méridionale.

Le père Sourrien, prédicateur de la Cathédrale, continuera à prêcher des conférences pour les hommes tous les jours de cette semaine, le soir à 8 heures précises.

La Société de Secours mutuels se réunira en assemblée générale dimanche prochain, 29 du courant, dans le lieu ordinaire de ses séances. A neuf heures, elle assistera à une Messe célébrée à l'intention des membres décédés. La Société rentrera ensuite à l'Hôtel-de-Ville, pour entendre le compte rendu des opérations trimestrielles.

La Société orphéonique de Cahors vient de voir son administration entièrement renouvelée par la démission de son président, M. Calmels, appelé à la justice de paix de Catus. L'orphéon n'a pas voulu se séparer de son fondateur, de son président, sans lui témoigner sa vive gratitude ; il l'a nommé à l'unanimité des voix, Président honoraire en votant l'ordre du jour suivant :

« La démission de M. Calmels ne doit pas le séparer de nous ; son zèle, sa sollicitude active et dévouée, son talent musical ont grandement contribué à notre organisation et à nos premiers succès. L'orphéon lui offre l'hommage de sa reconnaissance, l'expression de ses regrets et le nomme président honoraire en le priant de continuer à lui accorder son bienveillant concours. »

Conformément aux statuts de la Société orphéonique, le maire de la ville, Grand-Patron de l'orphéon, a nommé :

MM. Tasseire, président du tribunal, président de l'orphéon ; Brogié, professeur au lycée, secrétaire ; Bonenfant, économiste au lycée, trésorier ;

L'assemblée générale de la même société a nommé au scrutin de vote, comme membres du conseil d'administration :

MM. Aussat, docteur médecin ; Combes, professeur de chant au lycée ; Guiraudies-Capdeville, chef de division à la préfecture ; Périer (Th.), professeur de physique au lycée.

Les orphéonistes réunis en assemblée particulière, ont nommé au scrutin de vote :

MM. Lacoste, orphéoniste-chef ; Cassagne, porte-étendard.

La commission d'instruction primaire a ouvert sa première session de 1874, le 16 mars. Elle a commencé par l'examen des aspirantes.

52 étaient inscrites, dont 5 pour le brevet complet, 3 pour certaines parties facultatives, 41 pour le brevet élémentaire.

4 n'ont pas répondu à l'appel. Sur les 41 aspirantes au brevet élémentaire, 5 ont été éliminées pour la dictée et 3 pour l'insuffisance générales des épreuves.

33 ont été déclarées dignes du brevet obligatoire, dont 11 avec la mention *Bien*. Voici les noms par ordre de mérite.

1 Bonnet, Antoinette ; 2 Lebraton, Marie ; 3 Decuq, Marie ; 4 Deboissy, Marie ; 5 Séré, Henriette ; 6 Vanel, Philomène ; 7 Sages, Julie ; 8 Traversat, Anne ; 9 Felzins, Jeanne ; 10 Gondonneau, Justine ; 11 Marty, Marguerite.

12 Destresse, Marie ; 13 Lanvie, Victoire ; 14 Ducros, Marie ; 15 Lacaze, Constance ; 16 Bouscayrol, Marie ; 17 Pariel, Marguerite ; 18 Couderc, Marie ; 19 Galtié, Emilie ; 20 Cavaignac, Justine ; 21 Alibert, Eulalie ; 22 Pechmagre, Marguerite ; 23 Desgouilh, Marie ; 24 Merle, Louise ; 25 Poujade, Mélanie ; 26 Raujols, Marie ; 27 Vialard, Marthe ; 28 Théron, Marie ; 29 Saint-Amour, Marie ; 30 Jouanny, Léontine ; 31 Lastouillat, Marthe ; 32 Lafage, Victoire ; 33 Delfau, Marie.

On nous écrit de Figeac :

La foire du 16 mars, favorisée par un temps relativement beau, a été très populeuse.

Les approvisionnements ont été considérables, notamment en céréales, et presque tout a été vendu avec une légère baisse.

Marchands forains passablement satisfaits de cette foire à la suite d'affaires nombreuses et pas importantes.

Détails du foiral :

500 têtes de bœufs, vaches ou génisses et taureaux de travail, vendus en assez grand nombre avec un peu de baisse ; bonne qualité assez recherchée, et il en a été de même des veaux et ânesses, lesquels figuraient pour un chiffre approximatif de 200 têtes, amenés par les marchands du Cantal ; 100 bœufs de boucherie assez bien demandés, et vendus en majeure partie aussi avec un peu de baisse, à raison de 35 à 40 fr. le quintal sur pied, bonne qualité ; 100 têtes de veaux de lait figuraient à la foire, presque tous vendus à raison de 0,80 à 0,90 c. le kilo sur pied ; 600 têtes de brebis ou moutons gras vendus à raison de 0,50 à 0,60 c. le kilo sur pied, assez bien demandés ; 500 têtes de brebis ou de moutons maigres, peu demandés et presque pas vendus ; 60 têtes de porcs gras peu demandés et peu vendus à raison de 45 à 50 fr. le quintal poids brut ; 700 jeunes porcs bien demandés surtout la bonne qualité ; on en a vendu les deux tiers avec un peu de hausse.

Comme on le voit par les chiffres ci-dessus, il y avait 2,760 têtes de bétail à la foire de Figeac.

M. Emile Sirieys, juge de paix à Figeac, vient d'être prématurément enlevé à l'estime et à l'affection de tous. Les regrets unanimes de cette mort inattendue éveillent dans la population, disent assez haut combien ses nobles qualités du cœur, son intégrité et sa bienveillance, lui avaient attiré de sympathie pendant le temps, hélas ! trop court, qu'il a passé à Figeac. M. Sirieys était âgé de 51 ans.

M. Gustave Puel, docteur-médecin à Figeac, est lauréat du grand prix de l'Académie de médecine, à la suite du concours de 1873. Son nom a été proclamé dans la séance du 17 courant.

Le sujet proposé pour ce prix était ainsi formulé :

« Faire l'histoire de la résection des os dans leur continuité, à la suite de coups de feu (à l'exception des résections articulaires). »

Ce brillant succès de notre compatriote est loin de nous étonner ; M. Puel a déjà donné de nombreuses preuves de sa grande intelligence, de ses connaissances scientifiques, de son savoir et de son expérience en matière de médecine et de chirurgie.

M. le ministre de l'instruction publique vient de faire don au Collège de Figeac d'une magnifique Carte de France, dressée par M. Levasseur.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 28 février dernier, M. Jeanroy, professeur de seconde au Collège de Figeac, a été nommé professeur de rhétorique et de seconde au Collège de Revel.

Par un autre arrêté en date du même jour, M. Vaïsson, chargé de la classe de rhétorique au Collège de Condom, a été chargé de la classe de seconde au Collège de Figeac, en remplacement de M. Jeanroy.

Albas, le 22 mars 1874.

Monsieur le Rédacteur,

La réunion des Sauveteurs, annoncée dans le dernier numéro de votre journal, vient d'avoir lieu, elle a été nombreuse et émouvante.

Dans la grande salle de l'hôtel de ville de Cahors, se pressaient, dévoués et sympathiques, des hommes appartenant à tous les âges, à toutes les professions, accourus de tous les points du département à l'appel chaleureux qu'ils venaient de recevoir. Chacun y était classé suivant ses mérites, par la nuance du signe d'honneur fixé sur chaque poitrine. Albas avait fourni son contingent : trois de ses enfants grossissaient le nombre des légionnaires.

Arrivé tard, il m'a été impossible d'épancher là et mon cœur et ma pensée. Pour réparer cette omission involontaire, veuillez, Monsieur le Rédacteur, m'accorder une place dans les colonnes de votre journal.

Le plus infime au milieu de ces nobles défenseurs de la patrie et de la Société, qu'il me soit permis de féliciter ici le brave commandant Guiraudies-Capdeville, de l'heureuse initiative qu'il a su prendre pour la fondation de la légion des sauveteurs du Lot : fille des élans patriotiques d'un cœur aussi élevé que généreux, son œuvre ne peut que fructifier et grandir.

A nous maintenant, sauveteurs unis et embrigadés, si glorieusement patronés, de remplir avec zèle les devoirs que nous imposent notre association précieuse, nos antécédents et les récompenses reçues.

Frères, notre mission est sublime ! mais courir au feu ou à l'eau, au malheur ou à la détresse, n'est pas selon moi, valeur suffisante.

La patrie et la société nous demandent plus encore, elles nous confient leur défense contre tout ce qui peut porter atteinte à l'ordre et à la tranquillité publique.

Aussi, lorsque l'élément poussé par la fièvre brûlante des opinions qui égarent, fièvre si pernicieuse pour notre pauvre et malheureuse France et qui conduit toujours jusqu'au crime, lorsque, dis-je, l'élément échevelé et en délire descendra sur nos places et dans nos rues, quel que soit le vent qui la pousse, quel que soit son drapeau, à nous sauveteurs de nous porter hardiment au-devant d'elle, barrière de persuasion et de dévouement, pour l'arrêter dans ses égarements, et au besoin sauvegarder les intérêts et la vie de nos concitoyens. Toujours unis et serrés sans passion, sans haine et sans rancune, à nous de marcher fraternellement pour le bien, sous un seul et unique drapeau, le drapeau glorieux du sauvetage, sur lequel on lit, en caractère d'or et de feu, ces mots pleins d'espérance et de dévouement :

DIEU, HONNEUR et PATRIE

Sauver ou mourir.

Agréez, etc.

Frédéric BERCEGOL.

Dernières nouvelles

Nouvelles d'Espagne

Le représentant militaire de don Carlos à Londres a reçu la dépêche suivante du chef d'état-major de l'armée royale de Catalogne, Valence et Murcie :

Pratz-de-Llusanès, 19 mars.

Le général Palacios s'avance sur Madrid à la tête de 12,000 hommes, après avoir complètement détruit la colonne républicaine comman-

dée par le général Callego, dans les environs Minglanilla.

Madrid, 19 mars.

Le gouvernement a absolument défendu de publier quoi que ce fût, d'écrire aucune lettre ni d'envoyer aucune dépêche, sous des peines très sévères, relativement aux plans, mouvements ou positions des troupes républicaines : on n'est autorisé qu'à reproduire ce qui est imprimé dans le journal officiel.

Madrid, 21 mars.

Buceta a été nommé commandant militaire de Gérone en remplacement de Nouvillas, qui passera devant un conseil de guerre.

Saint-Jean de Luz, 21 mars.

Le maréchal Serrano a reçu tous ses renforts au grand complet. Ses forces s'élèvent à 27,000 hommes de toute armée, 65 canons et 8 navires de guerre.

Les carlistes attendent avec confiance l'attaque des républicains ; ils ont envoyé plusieurs colonnes au delà de l'Ebre, pour couper la retraite à l'armée de Serrano, si celle-ci éprouve une défaite. Les républicains sont très démoralisés et l'état sanitaire est des plus mauvais parmi eux.

Pau, 22 mars.

Le siège de Bilbao et la bataille annoncée sous ses murs sont retardés par l'épaisse quantité de neige qui est tombée ces jours-ci. Quelques escarmouches ont eu lieu, mais aucun engagement sérieux n'a été livré.

Madrid, 22 mars.

Les carlistes ont mis le siège devant Vittoria. Les troupes de Santés ont quitté Almanza par le chemin de fer de Valence, après avoir occupé la ville pendant vingt-quatre heures. Elles ont emmené avec elles plusieurs otages. Avant de partir, les carlistes ont brûlé la station télégraphique d'Almanza, et détruit le pont du chemin de fer d'Alicante, entre Almanza et Emisia.

Bourse de Paris.

Paris, 24 mars 1874

Rente 3 p. %	59,50
— 4 1/2 p. %	85,50
— 5 p. %	94,45
— 5 p. % emprunt 1872	94,45

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 38 (24 MARS 1874)

Léon Dumont : Un essai de métaphysique scientifique ; Sb. H. Hodgson. — L. Agassiz : La formation de la vallée de l'Amazone. — L'histoire de la géographie de M. Vivien de Saint-Martin. — L'autopsie des deux frères siamois (avec figures). — Institut anthropologique de Grande-Bretagne et d'Irlande. — Sociétés : astronomique de Londres ; géologique de Belgique ; de géographie et de biologie de Paris ; Académie des sciences de Paris. — Histoire de la création des êtres organisés. — Nécrologie : Cruveilhier. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 38 (24 MARS 1874)

La semaine politique. — K. Hillebrand : Le centre gauche et le bonapartisme. — Charles Loiret : M. de Bismarck. Son caractère. — J. J. Clamagran : L'Algérie : VII. La Kabylie. — Foucher de Careil : La force vitale ; une lettre inédite du régent à Leibniz. — Causerie politique : Les questions réservées. — Causerie littéraire : Louis XIV à l'Odéon. Le théâtre Français sous Louis XIV, par E. Despois. — Bulletin.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de-Médecine à Paris.)

Chaque journal : Paris, Six mois : 42 fr. — Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

Annonces

LA MODE ILLUSTRÉE.

Quatorze ans d'une prospérité dont aucun exemple analogue ne s'était encore produit, ont prouvé que la Mode illustrée est un journal indispensable aux femmes de toute condition, puisqu'elle enseigne la véritable élégance, et la met à la portée de toutes les fortunes en publiant chaque année 500 patrons en grandeur naturelle, de forme excellente, et accompagnés d'explications si claires et si minutieuses, que la femme la plus inexpérimentée, ne peut manquer de réussir, en faisant ses vêtements d'après ces patrons.

Tous les travaux ayant une utilité pratique, comme tous les travaux d'agrément, remplissent tour à tour les 52 numéros que la Mode illustrée publie chaque année.

Un numéro par semaine. — Deux planches de patrons par mois. — Romans choisis de façon à pouvoir être lus par toute la famille. — Articles d'éducation. — Conseils concernant l'ameublement, la tenue du ménage, etc., etc. sous la direction de Mme EMELINE RAYMOND.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre, affranchie à l'Administration, rue Jacob, 56.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot frères, fils et Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-

poste; mais dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les Départements :

1^{er} edit: 5 mois 3 fr. 50; 6 mois 4 fr. 50; 12 mois 8 fr. 50
2^e edit: 5 mois 2 fr. 50; 6 mois 3 fr. 50; 12 mois 6 fr. 50

S'adresser également dans les Librairies des départements.

OBLIGATIONS OTTOMANES.

Le tirage des obligations des chemins de fer ottomans (garanties par l'Etat) aura lieu le 1^{er} avril. Les 50 premiers numéros gagnent des lots de 600,000 à 1,000, 300 sont remboursés à 400 fr. Ces obligations sont vendues par MM. J. PUIG et Co, 17, faubourg Montmartre, Paris, au prix de 170 fr. payables en six mois; 1^{er} versement 10 fr. donnant droit à la totalité des primes et aux intérêts de 12 fr. par an payables 1^{er} avril et 1^{er} octobre. Au comptant net 153 fr. Listes envoyées franco. Six tirages par an.

Les pianos de PHILIPPE HERZ, neveu et Cie,

sont à trois cordes, 85, 88 et 90 notes. Ils sont construits sur des plans et des modèles entièrement nouveaux qui sont la propriété exclusive de la maison M. ROUGET, 5, rue St-Pantaléon, TOULOUSE.

Crédit foncier de France

Tirages du 21 mars 1874.

85^e tirage des obligations foncières 3 et 4 % (1853). Le n° 53,703 gagne 100,000 fr. — Le n° 150,413 gagne 50,000 fr. — Le n° 103,466 gagne 20,000 fr. — 1340 autres numéros ont été, en outre, appelés au remboursement.
42^e tirage des obligations foncières 4 % (1863). Numéro gagnant dans les 40 séries: 6838 — série 1^{re} — 100,000 fr. série 23 — 30,000 fr.; — séries 25, — 10, — 11, — 9, — 31, — 2, — 38, — 4, — chacune 5,000 fr. et les 30 autres séries chacune 1,000 fr. — 24 autres numéros ont été en outre appelés au remboursement dans chacune des 40 séries.
27^e tirage des obligations communales 3 % Le numéro 400 gagne 100,000 fr. — les n°s

142,925 — 74,179 — 54,419 — 132,193 — chacun 10,000 fr. — Les n°s 43,549 — 133,501 — 128,277 — 102,739 — 8,817 — 12,144 — 107,643 — 106,542 — 64,322 — 47,464 — chacun 1,000 fr. — 643 autres numéros ont été en outre appelés au remboursement.

34^e tirage des obligations foncières de 500 fr. 5 % — 1,405 numéros ont été appelés au remboursement.

24^e tirage des obligations communales de 500 fr. 5 % — 940 numéros ont été appelés au remboursement.

2^e tirage des obligations communales de 300 fr. 5 % — 948 numéros ont été appelés au remboursement.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton

AU PETIT SAINT-THOMAS

PARIS

27, 29, 31, 33 et 35, rue du Bac, et 25, rue de l'Université.

PARIS

SOIERIES UNIS ET FAÇONNÉS, CACHEMIRES FRANÇAIS, CACHEMIRES DE L'INDE, DENTELLES, CONFECTIONS POUR DAMES ET POUR ENFANTS, LINGERIE ET FOURNURES, DRAPERIE, MERCIERIE, PASSEMENTERIE, RUBANS, CORBEILLES DE MARIAGE

Les Propriétaires de cette importante Maison ont l'honneur d'informer les Dames de la ville de Cahors et des environs qu'elles trouveront chez le représentant du PETIT SAINT-THOMAS dans cette ville, dont l'adresse est ci-dessous, la collection la plus belle et la plus complète d'échantillons de toutes les NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS, ainsi que des OPERATIONS CONSIDÉRABLES et EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUSES qu'ils ont traitées pour cette saison.

Les prix de vente sont rigoureusement les mêmes qu'à Paris.

REPRÉSENTANT : M. PETIT, Boulevard Nord, à Cahors.

ENVOIS FRANCO A PARTIR DE 25 FRANCS

TROUSSEAUX & LAYETTES

CAFÉ DE GLANDS DOUX. DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Indes, auquel on peut ajouter le miel. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: LECOQ ET BARGON.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE. Préparée par J.-P. LAROSE, 1, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompt et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx. Prix de la boîte: 4 fr. 50. Dépôt à Paris, 26, r. des Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

A VENDRE. 1^o Une vaste Maison rue St-André, à Cahors, composée d'Ecurie, Caves et Chais, au Rez-de-Chaussée; de trois étages. La porte d'entrée donnant sur ladite rue, le tout en bon état. — 2^o Une Vigne de 51 ans environ, bon rapport, située au lieu dit 'Croix-de-Fer', section de Labéraudie. Le tout à un prix modéré. S'adresser pour les renseignements à M. BONNET, agent d'affaires, à Cahors, ou à M. CAPEVILLE, qui en est le propriétaire. Facilités pour le paiement.

M. ALBERT, Ma. Dentiste de Bordeaux, rue Sainte-Catherine, 53. Connu avantageusement dans le Lot et la Gironde, sollicité par un grand nombre de clients, vient de créer à Cahors, boulevard Nord, en face l'établissement des Carmes, un cabinet de prothèse dentaire qui viendra visiter quatre fois par an: Dentier masticateur et pièces partielles. Orifiction, Ciment émaille, imitant la dent naturelle. — Guérison instantanée des maux de dents les plus violents. — Opérations garanties — Prix modérés. Par surcroît de travail, le cabinet de M. Albert sera ouvert jusqu'au 31 courant.

A LOUER. (En totalité, ou en partie) UNE MAISON DE CAMPAGNE. Avec JARDIN et VIGNE. Propriété très-agréablement située, à CABAZAC, à côté de Cahors, en face la Gare. — Coup-d'œil magnifique, dominant la ville. S'adresser à Mme veuve Sophie GUILHOU, petite Chartreuse; à M. Emile GUILHOU, au café Ville-Nouvelle, à la Gare; à MM. LUGAN et LESCALE, notaires.

A VENDRE la plus ancienne HORLOGERIE ET BIJOUTERIE de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne). S'adresser à MM. Garrigues et Ca...

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES. BOUQUETS D'ÉGLISES. FLEURISTE A CAHORS. Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran. Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brasards et Garantures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médillons et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis. Garnitures de fleurs pour modistes. Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY. Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, hématurie. HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins. Administration de la Cie concessionnaire: PARIS, 25, boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

AVIS. Un homme capable et très sûr demande à gérer une propriété, d'une certaine importance. S'adresser au bureau du Journal.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES L'ANNUAIRE DU LOT de 1874. Contenant le résumé des Conférences faites par M. DUBREUIL sur l'entretien des vignobles du Lot. Prix: 2 fr.

Nos Maîtres hier. Etudes sur les progrès de l'INSTRUCTION POPULAIRE EN FRANCE, depuis les temps les plus reculés jusqu'à J.-J. Rousseau. Par M. H. ANDRÉ, Inspecteur d'Académie. 1 vol. in-12. — En vente chez M. Crayssac, Libraire à Cahors. Prix: 3 fr.

La Goutte et les Rhumatismes sont complètement guéris par la QUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r PATISSON. Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de gouttes et les affections rhumatismales de toute espèce. — En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez, M. J. Duc fils, à Cahors.

PILULES GOURMANDES PURGATIVES GAUVIN. VEGETALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies, 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B^{is} de 30 pil. 2 fr. Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (P. S. G. D. C.). COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132. CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE. CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. PRIX: Depuis 40 c., le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. Écrire Franco. Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrique. S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

TABLEAU DES DISTANCES. Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX: 1 FRANC. Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.